

Semaine du 3 au 9 septembre 2007 n° **182**

Sommaire

- **Caisse régionale maladie d'Ile-de-France** : le service social est menacé de disparition
- **Assistants sociaux** : leur droit au secret professionnel est violé
- **Éducation** : une rentrée sous haute tension sociale et budgétaire
- **Les Échos** : les journalistes revendiquent leur indépendance
- **Téléphonie** : 200 à 230 emplois supprimés chez Jabil Circuit
- **Chômage** : un taux sous les 8 % en juillet serait « illusion »
- **SNCF** : le prix d'une bonne santé
- **Délinquance économique** : Sarkozy veut qu'on fiche la paix aux entreprises
- **Gaz de France** : la politique du fait accompli
- **Dialogue social** : la conférence salaires et pouvoir d'achat avancée au 23 octobre
- **Régimes spéciaux** : Fillon assure sa détermination à les réformer
- **Sécurité sociale** : la France va participer à la formation des cadres chinois
- **Paris** : le Collectif LBO dénonce un séminaire édifiant
- **Université** : quelle représentation pour les forces syndicales ?
- **Répulsif** : « *Saluds de pauvres* »

Édito

Sarkozy à Jouy... patrons qui rient

Il était venu en 2006 chercher l'onction du monde des affaires. Le candidat devenu président est donc revenu la semaine dernière à Jouy-en-Josas à l'invitation de Laurence Parisot pour l'université d'été du Medef. Bien sûr, on peut s'interroger sur le fait que le président réserve ses annonces en matière économique et sociale à un parterre de patrons hilares. Mais l'hyper-président est tant avide de communiquer que cela ne surprend plus personne. Du coup, on en oublierait presque que c'est une première dans notre vie politique. « *C'est un honneur, une joie et une émotion car, au-dessus des clivages, ce geste de reconnaissance du plus haut responsable de l'État, il y a longtemps qu'on l'attendait* », a déclaré en préambule Laurence Parisot, n'hésitant pas à parler de « *moment historique* ». Elle peut être heureuse la présidente du Medef qui s'était attaquée la veille à l'âge de la retraite, car le président de la République est venu prononcer un discours d'offensive anti-sociale en trempant sa plume dans le même encrier. Devant un public habitué aux quolibets contre les 35 heures le président est venu clamer : « *Je veux aller beaucoup plus loin dans l'assouplissement des 35 heures pour redonner des marges de manoeuvre plus importantes à la politique salariale* ». Plus loin donc que le dispositif inscrit dans le paquet fiscal permettant aux entreprises de faire financer les « *heures sup* » par le budget de l'État et le déficit de la Sécu. Il faut donc s'attendre non pas à une abrogation pure et simple des 35 heures mais à une série de dispositions permettant de les contourner, les annuler. Sûr de ses effets, le président a passé du baume aux patrons en leur promettant « *que soit ouverte la possibilité d'une séparation à l'amiable*



ble dans les entreprises, dont les conditions pourraient être fixées à l'avance ». Que le terme est joli pour parler du licenciement. La rhétorique sarkoziste est pleine de ces forfaits de langage. Qui peut en effet prétendre que salariés et employeurs sont sur un pied d'égalité pour discuter ? Ce n'est pas plus vrai pour les heures supplémentaires que pour la rupture du contrat de travail. Et puis franchement, parler de séparation à l'amiable quand il y a divorce d'intérêts, ça frise l'indécence. Nous nous serions donc tant aimés ? Tout cela participe d'un mouvement qui vise à éteindre les garanties collectives légales ou conventionnelles, pour les remplacer par des négociations, des contrats... Enfin pour qu'on fiche définitivement la paix aux entreprises, Nicolas Sarkozy veut que désormais la délinquance économique soit qualifiée d'erreur de gestion et surtout qu'elle ne puisse plus être poursuivie au pénal mais devant une juridiction civile. L'abus de biens sociaux qui jette à la rue des salariés spoliés par des patrons voyous, ça n'existe plus. « *Je ne fais pourtant de tort à personne en laissant courir les voleurs de pommes...* »

Caisse régionale maladie d'Ile-de-France Le service social est menacé de disparition

« Depuis des années, nos effectifs diminuent, comme ceux de tous les services et organismes de l'institution » déplorent dans leur conférence de presse mercredi dernier les syndicats CGT et Ufict-CGT, FO de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France. C'est en effet le branle bas de combat que sonnent les syndicats qui sont confrontés à la signature du contrat pluriannuel de gestion (2006-2009) entre la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et la CRAMIF. Celui-ci prévoit la disparition de « 66 postes d'assistants sociaux sur 410, de 12 postes de secrétaires sur 182, de 11 unités de travail (et autant de cadres responsables d'unité) sur 41, de l'équipe de réserve d'assistants sociaux permettant de compenser les absences (congés maladie, maternité, etc.) ». Ces suppressions de postes représentent « environ l'effectif du service social de deux départements d'Ile-de-France », s'inquiètent les syndicats qui « demandent le remplacement de tous les postes pour pouvoir continuer le travail de prévention en direction des assurés sociaux ».



Assistants sociales Leur droit au secret professionnel est violé

Après la garde de vue par la police d'une assistante sociale de Belfort, Catherine Bernard, qui avait refusé le 17 juillet dernier de livrer l'adresse d'une femme sans titre de séjour, l'Association nationale des assistants de service social s'inquiète de la remise en cause du droit au secret professionnel. « Mme Bernard a spécifié qu'elle ne pouvait donner ces éléments car elle est soumise au secret professionnel », précise l'association Solidarité Femmes de Belfort d'aide aux femmes battues ou en difficultés, selon laquelle l'assistante sociale « risque aujourd'hui d'être poursuivie pour l'aide au séjour irrégulier ». Pour l'ANAS, « cette affaire n'est

pas la première ». « Nombre de professionnels se sont déjà trouvés face à des policiers ou gendarmes insistants, voire menaçants, afin d'obtenir d'eux des informations », affirme l'association, qui craint que « les dérapages se multiplient ». « C'est pourquoi nous comptons demander audience à madame le ministre de l'Intérieur afin que soient rappelées et respectées les règles concernant le témoignage des personnes soumises au secret professionnel », indique-t-elle. Le séjour irrégulier ne fait pas partie des dérogations au secret professionnel contenues à l'article 226-14 du code pénal, souligne l'ANAS.

Éducation Une rentrée sous haute tension sociale et budgétaire

L'annonce par le gouvernement pendant l'été de 11 200 suppressions de postes au budget 2008, a, sans surprise, fait l'unanimité des syndicats contre elle. Face à l'ampleur de ces coupes budgétaires, six fédérations (Ferc-CGT, FSU, Unsa-Éducation, Sgen-CFDT, et Faen, FNEC-FP, FO) de l'Éducation ont reçu le soutien, jeudi, de parents d'élèves (FCPE), de syndicats étudiants (Unef, Cé) et lycéens (UNL, Fidl). C'est donc un front de 15 organisations qui de manière inédite a solennellement interpellé le président de la République. « Aux questions que nous nous posons, la suppression de 11 200 emplois dans l'Éducation nationale, s'ajoutant aux milliers déjà subis, est la seule réponse dont il faudrait nous contenter. Elle est inacceptable », indiquent ces organisations dans un communiqué commun diffusé jeudi dernier. Elles se retrouveront mi-septembre afin de « réunir les conditions d'une mobilisation de grande ampleur » au cours du premier trimestre. Les syndicats de l'Éducation ont annoncé qu'ils prendraient part à la concertation sur la « revalorisation de la condition enseignante » qui sera lancée en septembre par le ministre Xavier Darcos et espèrent en tirer avantage. Sans illusion cependant, c'est ainsi que le Snes FSU a indiqué qu'il irait « sans grande illusion à ces tables rondes où on souhaite faire remonter les besoins réels du système ». Quant aux résultats attendus, le SNES craint que « soit le gouvernement se contente de mesurées, car il agit dans le cadre de budgets contraints, soit il se livre à une redéfinition du métier dont on peut présager qu'elle ne correspondra pas à nos demandes ».



Les Échos Les journalistes revendiquent leur indépendance

Les journalistes du groupe Les Échos ont adressé jeudi 30 août une lettre aux patrons participant à l'université d'été du Medef. Il se disent en effet « confrontés à une offre de rachat hostile de LVMH à laquelle la quasi-totalité des journalistes et des salariés restent résolument opposés » et demandent à rester indépendants. « La raison de notre opposition est simple (...). Pour que l'économie de marché fonctionne, la règle du jeu est claire : il faut que tous les acteurs aient accès à une



information fiable, impartiale et transparente. Cette information, seul un journal économique indépendant de tout pouvoir financier, politique ou syndical, de tout groupe de pression, est capable de la fournir ». Un comité d'entreprise extraordinaire des Échos doit se tenir lundi 3 septembre afin de poursuivre l'information sur les propositions de LVMH en matière d'indépendance éditoriale et de garantie de l'emploi.

Téléphonie

200 à 230 emplois supprimés chez Jabil Circuit

Après la décision d'Alcatel de se tourner vers un autre sous-traitant pour la fabrication de cartes électroniques, Jabil Circuit, qui était un site Alcatel jusqu'au 30 juin 2002, a annoncé en comité d'entreprise le 29 août la suppression à Brest de 200 à 230 emplois sur 514. L'entreprise est donc lâchée par son ancienne maison mère qui, selon les syndicats aurait l'intention de transférer la fabrication de toutes les cartes électroniques des centraux téléphoniques vers Solectron Chine. Le nouveau plan de licenciement fait suite à un plan qui s'est achevé en mars 2006 par le départ de 45 salariés. Jabil est pratiquement exclusivement dépendant d'Alcatel (97 % du chiffre d'affaire pour l'année fiscale 2007), rappelle la CGT.



Chômage

Un taux sous les 8 % en juillet serait « illusion »

Le collectif « Les Autres Chiffres Du Chômage » (ACDC), qui conteste systématiquement depuis des mois chaque publication des chiffres officiels du chômage a anticipé la parution jeudi d'un taux de chômage ramené sous les 8 %. Le collectif d'associations, de syndicats de chercheurs et de statisticiens juge le chiffre officiel « dénué de signification » car « non conforme à la méthodologie habituelle ». Il estime au contraire que le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) se situe « au moins un point au-dessus des proclamations



gouvernementales ». ACDC rappelle que les chiffres sont publiés depuis le printemps avec un avertissement rappelant qu'ils ne sont pas conformes à la méthodologie habituelle, car l'Insee n'a pas recalé les estimations provisoires sur les résultats de son enquête Emploi. Si l'Insee avait fait ce recalage, le taux s'établirait à 8,9 % fin juin au lieu de 8 %, remarque le collectif, qui trouve « 8,9 % probablement encore trop optimiste » compte tenu de la « hausse des radiations » de l'ANPE.

SNCF

Le prix d'une bonne santé

L'annonce le 30 août des bons résultats de la SNCF a fait réagir les syndicats. La fédération CGT des cheminots estime que ces résultats « sont essentiellement portés par les activités voyageurs, en particulier par la branche Voyage France Europe, le produit des cessions d'actifs et les suppressions d'emplois ». « Le déficit de l'activité fret est réduit de près de 40 millions d'euros, mais ce résultat, pour être positif, n'est obtenu que par une nouvelle baisse drastique des charges », ce qui constitue « une bombe à retardement pour la pérennité de cette activité ». La CGT déplore l'arrêt annoncé en août du trafic fret par wagon isolé dans 262 gares et réclame « un changement de cap radical pour le fret dans la perspective du Grenelle de l'Environnement ». De son côté, FO « exige », au vu des résultats enregistrés par la SNCF, « une hausse des salaires et des recrutements ». Des négociations salariales doivent se tenir fin septembre, alors que les cheminots ont connu « de nombreuses années de baisse du pouvoir d'achat », selon FO dans un communiqué.



Délinquance économique

Sarkozy veut qu'on fiche la paix aux entreprises

Nicolas Sarkozy a annoncé devant un parterre enthousiaste de patrons réunis par le Medef, qu'il souhaite mettre un terme à la pénalisation du droit des affaires. Serait-ce une manière de simplification et d'allègement judiciaire ? On peut se poser la question. Déplorant que « tant et tant de contentieux qui pourraient être réglés au civil (...) viennent embarrasser nos juridictions correctionnelles et notre droit pénal », le président a annoncé que la ministre de la Justice, Rachida Dati, ferait « très rapidement des propositions ». En tous cas, une étude de la Chancellerie révèle que cette pénalisation a permis de réprimer une délinquance économique et financière mais au prix de procédures longues et de sanctions surtout financières. Une étude de 2002 montre que le traitement pénal de la délinquance économique et financière se caractérise par « des procédures longues » : en moyenne, quatre années entre la commission des faits et la condamnation, alors que le délai est de neuf mois pour l'en-

semble des délits. Autrement dit, la délinquance en col blanc est bien plus tolérée par les pouvoirs publics au point d'ailleurs que les condamnations représentaient « moins de 1 % de la délinquance sanctionnée par les tribunaux », avec comme délits principaux : banqueroutes, abus de biens sociaux, corruption active ou passive, trafic d'influence et prise illégale d'intérêt. Mais pour le président de la République c'est sans doute encore trop puisque au motif de redonner aux Français le goût d'entreprendre, il veut aussi les mettre à l'abri des galères et du gibet pour la moindre erreur de gestion. La pénalisation du droit des affaires ne vise « rien d'autre que des fraudes à la loi, lorsqu'un chef d'entreprise agit contre les intérêts de sa société », a insisté la présidente du Syndicat de la magistrature, Emmanuelle Perreux, « atterrée » par les propos présidentiels. « Avant d'être un risque pour l'entreprise, (la pénalisation du droit des affaires) est un risque pour les patrons indécis », a-t-elle poursuivi.

Gaz de France

La politique du fait accompli

La CGT et sa fédération Mines-Énergie ont affirmé vendredi dans un communiqué leur « *hostilité totale* » au nouveau schéma de fusion entre le groupe Suez et Gaz-de-France. Au sortir de l'Élysée, mercredi dernier, le Secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, avait prévenu le président de la République que les syndicats ne voulaient pas être « *mis devant le fait accompli sur des décisions structurantes concernant l'avenir de GDF-Suez dans la mesure où nous constatons que les pressions sont multiples pour que la décision soit faite. [...] Il y avait un engagement de pris que les organisations syndicales seraient préavisées avant toute décision finale* ». Mais selon la fédération CGT des Mines et de l'Énergie, « *alors que tout indiquait ces dernières heures que l'on s'acheminait vers un abandon du projet, du fait des divergences entre les positions de Suez et de l'Élysée, il semble qu'un arrange-*



ment soit en passe d'intervenir » après un rencontre entre Nicolas Sarkozy et le Pdg de groupe Suez, Gérard Mestrallet, indique la CGT. Ce week-end, le dossier a pris une nouvelle accélération avec l'annonce par Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, que les groupes Suez et GDF annonceraient eux-mêmes s'ils fusionnaient ou non. Le groupe

Suez a également convoqué dès dimanche un conseil d'administration afin d'entériner un accord sur son projet de fusion avec Gaz-de-France, rapportait samedi *Le Parisien*. Dès lors, en dépit des protestations constantes des organisations syndicales et des démarches de la CGT auprès du président de la République, l'annonce officielle de la fusion, qui donnerait naissance au troisième groupe mondial des entreprises cotées du secteur gaz et électricité, pourrait intervenir dès lundi.

Dialogue social

La conférence salaires et pouvoir d'achat avancée au 23 octobre

La ministre de l'Économie et de l'Emploi, Christine Lagarde, a annoncé que la conférence sur les salaires et le pouvoir d'achat, organisée par le gouvernement avec les syndicats et le patronat, aura lieu le 23 octobre au lieu du 25. Cette conférence tripartite est consacrée aux liens entre l'emploi, le coût global du travail et les rémunérations, selon Bercy. Mme Lagarde rencontrera dans ce cadre les partenaires sociaux à partir du 10 septembre. Le 10 septembre, un rendez-vous est prévu avec Force Ouvrière et la CGT, puis la ministre recevra la CFTC le 11, l'UPA (artisans) le 12. Lundi 17 septembre, elle rencontrera la CFE-CGC, la CGPME et la CFDT. Et elle conclura les rencontres bilatérales par un rendez-vous avec le Medef, prévu le mercredi 19 septembre.

Régimes spéciaux

Fillon assure sa détermination à les réformer

« *L'adaptation de nos régimes de retraites, dont la réforme des régimes spéciaux, est incontournable. Nul ne doit douter de ma détermination à les faire aboutir* », a lancé le Premier ministre aux diplomates français dans le cadre de la XV^e conférence des ambassadeurs. M. Fillon avait qualifié en juin ces régimes comme « *l'injustice la plus criante* ».

Sécurité sociale

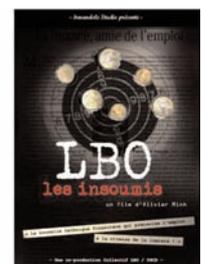
La France va participer à la formation des cadres chinois

L'École nationale supérieure de la Sécurité sociale française (EN3S) a annoncé, mardi 28 août, la signature prochaine d'un accord de partenariat avec son équivalent en Chine, qui prévoit une participation à la formation des futurs cadres chinois du système de « Sécu ». L'accord prévoit « *l'échange de stagiaires, d'enseignants, d'experts et de programmes de formation, mais aussi une coopération dans le domaine de la recherche sur la protection sociale* », précise l'EN3S.

Paris

Le Collectif LBO dénonce un séminaire édifiant

Parallèlement à l'université d'été du MEDEF, le ministère de l'Éducation nationale, conjointement avec l'Institut de l'Entreprise (composé d'entreprises, de banques et de fonds d'investissement, dirigé par un collège de grands patrons et présidé par Michel Pebereau, Pdg de BNP-Paribas), prépare l'édification de la jeunesse dans son rôle futur de garant du système capitaliste et de promoteur de l'ultralibéralisme. C'est ainsi que des professeurs d'économie ont été invités jeudi dernier à assister à un séminaire avec les adhérents de l'institut de l'entreprise, sur le thème du « *financement de l'économie : marchés et intermédiaires financiers* ». « *De quoi leur donner les bases nécessaires pour un enseignement totalement objectif ?* », s'interroge le collectif LBO qui se demande s'il ne serait pas « *plus pertinent de diffuser le Dvd [LBO : les insoumis](#) dans tous les établissements scolaires afin qu'un débat constructif puisse s'instaurer* ». Ce collectif, d'origine syndicale (Ugict-CGT), bien que n'étant pas accrédité par l'Éducation Nationale, est venu apporter son enseignement actif et son expérience spécifique à cette mascarade financée par le patronat au sein d'un lycée public. Les membres du collectif ont donc tenu un rassemblement avec point de presse aux abords du Lycée Louis le Grand de Paris pour dénoncer ce séminaire. Le syndicat Ugict-Cgt de BNP-Paribas s'est associé à cette initiative.



Université

Quelle représentation pour les forces syndicales ?

Dans un courrier adressé au président de la République le 18 juillet dernier, Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict-CGT a demandé que la rédaction de la loi « Libertés et responsabilités des universités » fasse clairement apparaître que les organisations syndicales de salariés soient également considérées comme représentants du monde économique à l'égal des organisations patronales. Ces syndicats étaient jusqu'à présent et depuis 1984 membres de droit des conseils d'administration des universités. Dans une réponse le 1^{er} août, le président assure que « naturellement les salariés, par le biais de leurs organisations syndicales, pourront avoir toute leur place dans les nouvelles structures universitaires mises en place par la loi sur les universités. Ce sera d'abord le cas dans les conseils d'administration où rien n'interdit que des responsables d'organisations syndicales siègent en tant que personnalités qualifiées (article 6 de la loi). Ce sera également le cas au sein du Comité technique paritaire créé par la loi dans chaque université ».



Répulsif

« Salauds de pauvres »

Le maire d'Argenteuil, Georges Mothron (UMP), qui avait ordonné à son personnel de voirie de pulvériser un produit répulsif pour chasser les Sdf des issues du centre commercial du centre-ville n'a aucun remord. Après la levée de boucliers déclenchée par la dénonciation médiatique du syndicat CGT du personnel, le produit a finalement été retiré. « Non je ne regrette pas le principe, je ne regrette pas l'intention. Je regrette juste l'exploitation médiatique et politique qui s'en est suivie ». Pour se défendre, le maire jure sur la tête de ses « petits-enfants que le produit n'a pas été dispersé sur des humains ». Alors là... si monsieur le maire met en avant



ses petits-enfants... ça change tout. C'est vrai quoi ! Un grand-père ne pourrait pas avoir une idée si nauséabonde... Mais dans une logique de culture du résultat chère à son chef de file, le maire a quand même signé une commande de ce produit pour régler un problème social considéré finalement comme une nuisance. Le produit heureusement inconnu du grand public sera donc désormais associé à cet épisode nauséabond. Argenteuil, déjà associée au terme de « racaille » employée par le candidat Sarkozy ne mérite pas cette indignité. En revanche, son édile mérite de voir son nom confondu avec le Malodore.